

RAPPORT ANNUEL SUR LA PEINE DE MORT EN IRAN 2019

APERÇU



Photo © Rahma.net



www.ecpm.org

www.iranhr.net

INTRODUCTION

Le 12^e rapport annuel sur la peine de mort, réalisé par Iran Human Rights (IHR) et ECPM (Ensemble contre la peine de mort) fournit une évaluation et une analyse des tendances concernant la peine de mort en 2019 en République islamique d'Iran, **qui a exécuté au moins 280 personnes l'année dernière**. Il compare cette tendance aux années précédentes, présente le cadre législatif international et national, les procédures, les chefs d'accusation, la répartition géographique et mensuelle des exécutions, ainsi que le nombre de femmes et de mineurs exécutés en 2019 (*voir l'infographie*).

Une fois de plus, les autorités iraniennes ont commis des violations systématiques du droit à un procès équitable et de l'État de droit. Le manque d'accès à un avocat après l'arrestation, les aveux télévisés et les cas de torture, rappellent que **l'amélioration durable de la situation des droits de l'homme sera impossible sans des changements fondamentaux au sein du système judiciaire iranien**.

CONTEXTE : SOULÈVEMENT POPULAIRE

La publication de ce rapport intervient alors que des milliers d'Iraniens pleurent la perte de leurs proches, tués par les forces de sécurité de la République islamique lors des manifestations de novembre 2019. Au cours de cette **répression de la société civile sans précédent**, de nombreux défenseurs des droits de l'homme ainsi que des avocats ont été condamnés à de lourdes peines de prison.

En mars 2019, le Guide suprême de la République islamique, Ali Khamenei, a nommé **Ebrahim Raësi en tant que nouveau chef du pouvoir judiciaire**. Celui-ci est pourtant connu pour avoir joué un rôle clé dans les exécutions de masse de plusieurs milliers de prisonniers politiques au cours de l'été 1988, qui ont été **largement reconnues comme des crimes contre l'humanité**.

La société iranienne est entrée dans une nouvelle phase, alors que **le peuple lutte pour des changements fondamentaux**. L'année 2019, qui a commencé par de petites manifestations, s'est soldée par les plus grandes et les plus sanglantes en Iran depuis les années 1980. **Rien n'indique aujourd'hui que les protestations vont s'arrêter**.

Suite aux manifestations de novembre, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, **Michelle Bachelet, a appelé l'Iran à enquêter sur les multiples violations des droits de l'homme**: Au moins 7000 personnes auraient été arrêtées dans 28 des 31 provinces iraniennes, et la Haut-Commissaire s'est déclarée « **extrêmement préoccupée par leur traitement physique, les violations de leur droit à un procès équitable et la possibilité qu'un nombre important d'entre elles soient accusées d'infractions passibles de la peine de mort, outre les conditions dans lesquelles elles sont détenues** ».

Recommandations et résolutions sur la peine de mort en 2019

Secrétaire général des Nations unies	4
Haut-Commissaire aux droits de l'homme	2
Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran	2
Examen Périodique Universel (EPU)	40
Parlement européen	2

RECOMMANDATIONS

IHR et ECPM craignent que l'augmentation des protestations et de la colère de la population conduisent les autorités à un recours accru à la violence et surtout à la peine de mort, la considérant comme leur arme la plus efficace pour faire face aux troubles. La communauté internationale, et en particulier les partenaires européens du dialogue avec l'Iran, doivent jouer un rôle plus proactif pour **empêcher les autorités iraniennes de recourir à la violence contre leurs propres citoyens**.

En 2019, l'Iran a été soumis à son quatrième EPU, au cours duquel **38 États ont formulé 40 recommandations relatives à la peine de mort**, qui figurent à la fin du Rapport annuel. En 2020, l'Iran aura l'occasion d'engager un dialogue constructif sur les droits de l'homme.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA PEINE DE MORT EN IRAN

STATUT: RÉENTIONNISTE - APPLIQUE LA PEINE DE MORT |
MÉTHODES D'EXÉCUTION: PENDAISON, (LAPIDATION) |
2ND ÉTAT EXÉCUTANT LE PLUS AU MONDE |



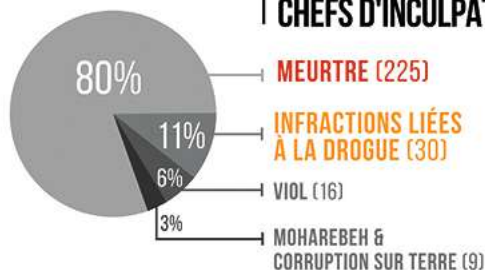
EN 2019 AU MOINS

280
PERSONNES
EXÉCUTÉES

(7 de plus qu'en 2018)



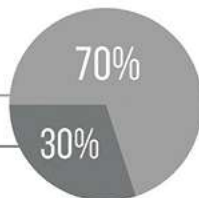
EXÉCUTIONS BASÉES SUR LES CHEFS D'INCUPLATION



ANNONCÉES PAR LES AUTORITÉS

NON ANNONCÉES (196)

ANNONCÉES (84)



FAITS 2019



55 exécutions* basées sur des condamnations prononcées par les tribunaux révolutionnaires. Il y en a eu plus de 3 581 depuis 2010.



22 aveux forcés* ont été diffusés à la télévision et à la radio depuis novembre 2019. Certains pourraient être utilisés par les autorités pour prononcer des condamnations à mort.



374 condamnés à mort pour des accusations de meurtre* ont été pardonnés par les familles des victimes.

*au moins

APERÇU

Avec le lancement de ce rapport, IHR et ECPM appellent la communauté internationale ainsi que les partenaires européens du dialogue avec l'Iran à faire pression pour un moratoire sur l'application de la peine de mort et pour des réformes majeures du système judiciaire du pays, qui ne répond pas aux normes internationales minimales. Les dirigeants iraniens et tous les organes impliqués dans la répression doivent être tenus pour responsables par la communauté internationale.

IHR et ECPM appellent les autorités iraniennes à prendre sérieusement en considération les recommandations faites dans ce rapport, ainsi que celles de l'EPU faites par les membres du Conseil des droits de l'homme. L'imposition d'un moratoire de 5 ans sur la peine de mort, la libération de tous les prisonniers d'opinion, y compris les défenseurs des droits de l'homme et les avocats, l'octroi de la liberté de réunion et de sérieuses réformes du système judiciaire conformément aux normes internationales, figurent parmi les recommandations que les autorités iraniennes doivent adopter comme premières étapes vers des réformes fondamentales et pacifiques.

AVANT-PROPOS (EXTRAIT) DE ROBERT BADINTER

« C'est en République islamique d'Iran que l'on exécute proportionnellement le plus grand nombre de femmes et de mineurs. Ces pratiques odieuses dénaturent le vrai visage de l'Islam, religion qui proclame la primauté de l'amour et de la vie sur la haine et la mort.

Pour nous, laïcs et abolitionnistes, de telles pratiques déshonorent le pouvoir qui s'y adonne et humilient la nation au nom de laquelle ces meurtres légaux sont pratiqués. L'Iran et son peuple, héritiers d'une longue et grande histoire, méritent mieux que ce palmarès de sang. Le jour inévitable et prochain où la peine de mort disparaîtra de l'Iran sera pour tous les abolitionnistes – et d'abord en Iran – un jour de liesse, une victoire de la vie sur la mort. »



ECPM
62 bis, avenue Parmentier
75011 Paris

 www.ecpm.org


 [AssoECPM](https://www.facebook.com/AssoECPM)


 [@AssoECPM](https://twitter.com/AssoECPM)





 www.iranhr.net

 mail@iranhr.net

 [@humanrightsiiran](https://www.facebook.com/humanrightsiiran)

 [@IHRights](https://twitter.com/IHRights)

 [/IranHumanRightsOrg](http://IranHumanRightsOrg)

 [@iranhumanrights](https://www.instagram.com/iranhumanrights)